



Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO

COMMUNIQUÉ

CPPNI – CABINETS DENTAIRES

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

Après plusieurs séances de négociations salariales dans la branche des cabinets dentaires, les employeurs ont initialement proposé une **augmentation de 1,2 %, limitée aux seuls postes qualifiés**, excluant ainsi une grande partie des salariés.

Malgré une **augmentation du SMIC de 2 % au 1er novembre** et une inflation qui continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat, les employeurs n'ont consenti qu'à une hausse de **1,5 % uniquement pour les postes qualifiés**. Cette proposition reste largement insuffisante pour répondre aux besoins réels des professionnels du secteur.

Cet avenant, désormais soumis à signature, a reçu le soutien de l'UNSA, qui s'est déclarée favorable pour le signer. Cette annonce met un terme aux négociations, puisque l'avenant pourra être validé grâce à leur signature. **En l'absence de signataires, les négociations auraient pu reprendre**, ouvrant ainsi la possibilité d'obtenir **une augmentation à minima à hauteur de l'inflation**.

Force Ouvrière, pour sa part, refuse de signer cet accord, considérant qu'il ne permet ni de compenser l'impact de l'inflation ni de répondre aux attentes des salariés.

Nous réaffirmons notre engagement à défendre un pouvoir d'achat digne pour tous les professionnels du secteur et à exiger une véritable revalorisation salariale.

Force Ouvrière rappelle que les élections TPE sont en cours jusqu'au 9 décembre 2024. Ces élections sont l'occasion pour les salariés des Très Petites Entreprises de faire entendre leur voix et de renforcer leur représentation syndicale. **Votez FO pour défendre vos droits !**

Paris, le 5 décembre 2024

UNSSP Force Ouvrière – Branche Cabinets Dentaires